

**ORGANISATION DE L'ATELIER DES PARTIES PRENANTES POUR LA
MISE EN COMMUN DES AMELIORATIONS AU PROJET DE RAPPORT
ANNUEL D'AVANCEMENT 2018, 2019 ET 2020**

Termes de Référence

1. Contexte et justification

Conformément à l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE, le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. Il lui appartient de ce fait de documenter son évaluation soit dans un rapport annuel d'avancement (RAA) ou par d'autres moyens de son choix. Cette évaluation devra inclure toute action entreprise pour traiter des questions que le Groupe multipartite aura identifiées comme étant prioritaires pour la mise en œuvre de l'ITIE.

A cet effet, le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC a prévu, dans sa Feuille de route des priorités, de publier le Rapport Annuel d'Avancement couvrant les exercices 2018, 2019 et 2020. Et pour respecter la disposition 7.4(b) de la Norme ITIE qui exige que le processus d'évaluation d'impact soit participatif, le projet de ce rapport a été partagé avec les parties prenantes pour lecture et amendement. Les commentaires et les améliorations ainsi reçus seront compilés par le Secrétariat Technique, mis en commun au cours d'un atelier, puis intégrés dans la version finale à soumettre à la validation du Comité Exécutif pour publication.

C'est dans cette optique que le Secrétariat Technique organise un atelier de mise en commun des améliorations des parties prenantes à Lubumbashi durant la période du 1^{er} au 07 février 2021.

2. Objectif global

Publier le Rapport d'Annuel d'Avancement qui reflète les points de vue des parties prenantes conformément à l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE.

3. Objectifs spécifiques

- ✓ Echanger sur les contributions de différentes parties prenantes compilées par le Secrétariat Technique ;
- ✓ Convenir des contributions à retenir comme améliorations à intégrer dans le projet de Rapport ;
- ✓ Valider le projet de Rapport amélioré.

4. Résultats attendus

- ✓ Le projet de Rapport d'Annuel d'Avancement 2018, 2019 et 2020 est amélioré et validé par les parties prenantes.

5. Méthodologie (*tout en respectant les mesures barrières contre la COVID 19*)

- ✓ Présentation de l'économie générale du projet de Rapport et du condensé des améliorations reçues des parties prenantes par le Coordonnateur National de l'ITIE ;
- ✓ Débat et échanges sur les points clés qui seront présentés, notamment l'impact, les forces et les faiblesses de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ;
- ✓ Synthèse des travaux de l'atelier.

6. Participants

- ✓ Les membres du Comité Exécutif ;
- ✓ Les membres du Secrétariat Technique ;
- ✓ Les membres des entreprises extractives ;
- ✓ Les membres des organisations de la Société civile ;
- ✓ Les points focaux des Régies financières et d'autres entités de l'Etat.

7. Lieux

- ✓ Lubumbashi

8. Période

- ✓ Du 01 au 07 février 2021

9. Frais : A charge du Comité National de l'ITIE-RDC



Fait à Kinshasa, le **26 JAN. 2021**

Jean Jacques KAYEMBE MUFWANKOLO

[Signature]
KAYEMBE